

Formulaire de subvention de loyer communale ANNÉE 2025

Demander :

Matricule : _____ / ____ / ____ / _____

Nom et Prénom

Adresse :

Code postal et localité :

Tél. / GSM :

E-mail :

Numéro de compte :

IBAN LU

--	--

--	--	--	--	--

--	--	--	--	--

--	--	--	--	--

--	--	--	--	--

Établissement financier :

Titulaire du compte :

Pièce(s) à joindre obligatoirement :

- Copie du contrat de bail
- Décision du ministère du Logement
- Preuve(s) de versement de la subvention du ministère du Logement (= extrait(s) bancaire(s))

Le déclarant certifie que les renseignements ci-dessus sont exacts, et qu'il a pris connaissance que la subvention est sujette à restitution au cas où elle aurait été obtenue sur base de fausses déclarations ou de renseignements inexacts.

Strassen, le.....

.....

Signature

Un extrait des critères d'attribution de la subvention de loyer communale se trouve au verso.

Partie réservée à l'administration communale

Dossier n°:

Subvention de loyer communale

1. Pour pouvoir bénéficier d'une subvention de loyer communale il faut remplir les conditions suivantes :

- Être inscrit dans le registre de la population de la commune de Strassen en tant qu'habitant et résider sur le territoire communal de manière réelle et effective ;
- Avoir été inscrit dans le registre de la population de la commune de Strassen en tant qu'habitant et ce pour une période ininterrompue d'au moins 6 mois précédant immédiatement la demande ;
- Être bénéficiaire de la subvention de loyer allouée par le ministère du Logement conformément à la loi du 9 décembre 2015 portant introduction d'une subvention de loyer respectivement au règlement grand-ducal du 9 décembre 2015 fixant les conditions et modalités d'octroi de la subvention de loyer prévue par la loi modifiée du 25 février 1979 concernant l'aide au logement.

2. La subvention de loyer communale sera versée à hauteur de 75 % du montant alloué par le ministère du Logement.

- Lors de la première demande, le demandeur doit fournir une copie de son contrat de bail ainsi qu'une copie de la décision du ministère du Logement lui accordant la subvention de loyer étatique.
- La subvention de loyer communale sera versée mensuellement sur présentation d'une preuve de versement de la subvention étatique.

3. La subvention est sujette à restitution au cas où elle aurait été obtenue sur base de fausses déclarations ou de renseignements inexacts.

Protection des données personnelles :

Les données personnelles collectées à travers ce formulaire font l'objet d'un traitement par l'administration communale de Strassen afin de faire droit à votre demande. Vous disposez d'un droit d'accès, d'opposition, de rectification de vos données personnelles ainsi que de la faculté de retirer votre consentement conformément au Règlement Européen de Protection des Données du 25 mai 2018. Suite à l'octroi d'une subvention, vous ne pourrez plus retirer votre consentement, les données collectées seront alors conservées pendant 10 années à compter de la date d'octroi de cette subvention, conformément aux exigences légales prévues par le code de commerce luxembourgeois.